



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écoles de formation

Question écrite n° 32612

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez interroge Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'avenir de l'école de police basée à Carcassonne (Aude). En effet, son ministère va prochainement engager une refonte de la carte territoriale des écoles de police et nul ne sait pour l'heure ce qu'il pourrait advenir du centre de formation basé à la CRS 57. Ouvert en 1982, ce centre accueille chaque année 150 élèves environ, dont 25 à 30 cadets de la République issus des milieux défavorisés et fait désormais partie intégrante du paysage carcassonnais. En termes économiques, le maintien, voire l'augmentation, des effectifs constituerait bien évidemment une excellente nouvelle pour la ville. Toute autre décision, comme sa disparition ou la réduction de ses effectifs, représenterait en revanche un coup extrêmement dur pour Carcassonne. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le réseau de formation de la police nationale, incluant les centres de formation basés auprès des CRS, doit être rationalisé afin d'en améliorer la performance. L'objectif est de parvenir à un réseau resserré, offrant des sites de formation plus grands, plus fonctionnels et disposant d'un meilleur niveau d'enseignement. Cette démarche implique une réduction du nombre d'implantations (écoles nationales de police et centres de formation de la police) et davantage de mutualisations avec la gendarmerie. Le centre de formation de Carcassonne est l'un de ceux qui devraient être concernés par cette politique de modernisation. La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales attache le plus grand prix à ce que cette réforme soit conduite dans la transparence de manière exemplaire sur le plan humain et en tenant le plus grand compte des préoccupations des élus locaux. Aussi la ministre a décidé, s'agissant de Carcassonne, que l'ensemble des personnels du centre qui en exprimeront le souhait bénéficieront d'une nouvelle affectation sur place. La ministre tient également à assurer le parlementaire de son attachement au modèle d'intégration sociale que sont les AIES et à souligner que leur formation sera toujours assurée dans des périmètres géographiques voisins de leur lieu d'origine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32612

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8740

Réponse publiée le : 10 février 2009, page 1365